

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02041

Numéro SIREN : 889 453 478

Nom ou dénomination : 2J

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 6735

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Pujet
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

6295

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 JUIN à 14 heures,

Les associés de la SARL « 2J », au capital de 1 000 EUROS, divisé en 1 000 parts sociales de 1 EURO chacune, dont le siège social est à NICE-06100-01 rue de Pujet, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance qui leur a été remise individuellement en mains propres conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAINAT Sami. ✓

Monsieur le Président constate que sont présents :

- | | |
|---|--------------|
| - Monsieur JAINAT Sami, propriétaire de | 500 parts, |
| - Monsieur EL MAHDAOUI Jamal, propriétaire de | 500 parts, |
| Totalité des parts représentées : | 1 000 parts. |

Monsieur Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président:

- le projet des résolutions ;
- les A/R des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, de l'exercice clos le 31/12/2022.
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires.

Le texte des résolutions est proposé à l'approbation de l'assemblée.

E.S

S.S

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Pujet
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022;
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient,
Personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Bénéfice de l'exercice 6 763.65 EUROS reçoit l'affectation suivante :

-Réserves légale	80.20 Euros
-Report à Nouveau Crédeur	6 683.45 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'absence de rémunération du gérant pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale requise.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal, signé par la gérance et les associés présents.

- **Monsieur JAINAT Sami**


SARL 2J
LIBRE SERVICES DE BORRIGLIONE
1, Rue Puget 06100 NICE
SIRET 889 453 478 00014 APE 4722 Z
Tél. 04 97 03 76 60

- **Monsieur EL MAHDAOUI Jamal**



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:			
SARL 2J		1 rue Puget			
SIRET	8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4	06100 NICE			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRIATEUR, ALIM. Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	11 982	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AGECO NICE Expert-comptable 22 rue François Aune 06000 NICE Tél: 04 93 82 25 14		SARL 2J LIBRE SERVICES DE BORRIGLIONE 1, Rue Puget 06100 NICE SIRET 889 453 478 00014 APE 4722 Z Tél. 04 97 03 76 60	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 10/08/2023	Lieu: NICE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: JAINAT Sami	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature: Gérant	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.					
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	8	
M EL MAHDAOUI JAMAIL ASSOCIE 77 BD DE L'ARTANE 06300 NICE		500	2022	22 219						
M JAINAT SAMI ASS.GERANT 05 BD HENRI SAPPITA 06100 NICE		500	2022	27 795						
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							119 478			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise SARL 2J Néant *

Adresse de l'entreprise 1 rue Puget 06100 NICE

Numéro SIRET *

8	8	9	4	5	3	4	7	8	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 18

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	40 000	012	40 000		
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	27 580	030	21 802	15 307	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 489	042	3 489	3 489	
	Total I (5)	044	71 070	048	65 292	58 797	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS						
	Marchandises *	060	29 102	062	29 102	41 286	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	157	070	157		
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	18 173	074	18 173	2 111	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	35 126	086	35 126	24 765	
	Charges constatées d'avance *	092	1 640	094	1 640		
	Total II	096	84 199	098	84 199	68 163	
	Total général (I+II)	110	155 268	112	149 490	126 960	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		20			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		376			
	Résultat de l'exercice	136		6 764	396		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		8 160	1 396	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			653		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		64 584	69 752		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	35 784	76 747	55 159		
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176		141 331	124 911	
	Total général (I + II + III)	180		149 490	126 960		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 053		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2J

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le									
		1	3	1	2	2	0	2	2	1	3	1	1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210	1	035	533				898	720	
	Production vendue biens	215						214									
	services *	217						218									
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222									
	Production immobilisée *							224									
	Subventions d'exploitation reçues							226									
	Autres produits							230			5	887				20	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	1	041	421					898	740
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		760	683				715	667	
	Variation de stock (marchandises) *							236		12	184				(41)	286	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		8	423					488	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240									
	Autres charges externes * : dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)							242		72	469				72	405	
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle (CFE et CVAE * 243 2 736)	243						244		4	240					5	007
	Rémunérations du personnel *							250		120	693					95	978
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		45	807					23	783
	Dotations aux amortissements *							254		3	558					2	220
	Dotations aux provisions							256									653
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259							262			157					22	736	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	260															
Total des charges d'exploitation (II)							264	1	028	213					897	650	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		13	208					1	090	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280										
	Produits exceptionnels (IV)						290										
	Charges financières (V)						294			81						16	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347							300		4	567						517
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	348														
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306		1	797						161	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		6	764						396	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312		6	764				314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318									
	Provisions non déductibles *							322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324			1	797					
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247						330		3	421						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							251									
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248																
	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999									
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997		
	Entreprise nouvelles (44 septies) 986	986															
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	981															
	Divers ZFANG (44 quaterdecies) 345	345															
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies) 138																
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991																	
Créance due au report en arrière du déficit 346																	
Zone de développement prioritaire (44 septies) 993																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1						352		11	982					354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1						370		11	982					372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quinzaine

Désignation de l'entreprise : SARL 2JNéant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000		40 000	
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 694	442	2 900	444		446	14 594		14 594	
	Installations générales agencements divers	450		452	2 574	454		456	2 574		2 574	
	Matériel de transport	460	5 833	462	4 579	464		466	10 413		10 413	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	3 489	482		484		486	3 489		3 489	
TOTAL		490	61 017	492	10 053	494		496	71 070		71 070	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 900	532	1 920	534		536	3 820		3 820	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	91	544		546	91		91	
	Matériel de transport	550	320	552	1 547	554		556	1 867		1 867	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570	2 220	572	3 558	574		576	5 778		5 778	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL 2J

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		653		622		653		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		653		682		684		653	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits de l'exercice	860
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	60 776
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	53 070
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SARL 2J				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	4	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	1 035 533	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	1 035 533	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	32	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	5 202	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	5 234	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	783 597	
Variation négative des stocks				145	12 184	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	32 647	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	157	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	828 585	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	212 183
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	212 183	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 035 533	Effectifs au sens de la CVAE *		
		023		6		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022	
Date de cessation				186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs</small>						

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT